



Webinaire jeunes

25 juin 2026



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

ameli.fr

Sommaire

01 Démarches aide au logement



02 Ressources



03 Demande d'aide au logement



04 18 ans et affilié à la Cnam



05 Carte vitale + médecin traitant



06 Droits



07 Mutuelle



08 Complémentarité santé solidaire



09 Quelles aides ?



10 Services en ligne : application
Ameli.fr, Caf.fr



11 100% santé optique



12 M'T dents



13 Bilan santé



14 Les bons réflexes : Caf / Cnam



Démarches Aide au logement

Conditions

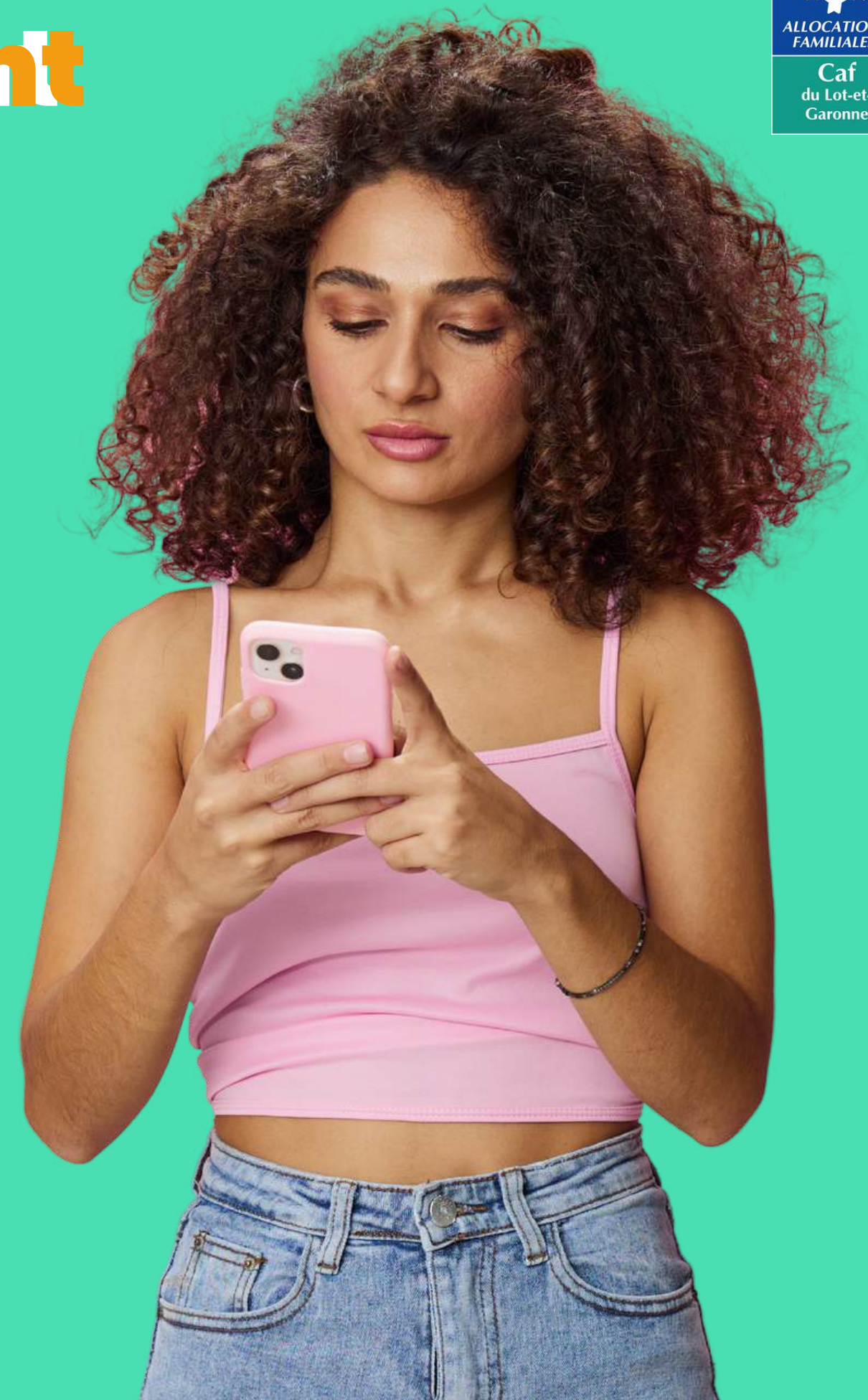
- › Être locataire ou colocataire
- › Avoir un contrat de location
- › Avoir un logement qui n'appartient pas aux parents

Types d'aides

- › Aide au logement sociale
- › Aide au logement familiale
- › Aide personnalisée au logement

Types de logements

- › Colocation
- › Logement meublé ou non
- › Chambre chez l'habitant
- › Logement conventionné
- › Résidence universitaire
- › FJT



Ressources 2026 *

> Celles du jeune.

> Application de ressources fictives pour les étudiants boursiers/non boursiers/salariés.

	Secteur locatif	Secteur foyers, résidences universitaires
Etudiant non boursier	8 600€	6 600€
Etudiant boursier	6 900€	5 400€



*ressources au 1er avril 2026

Demande d'aide au logement



> La demande doit être formulée au nom du jeune, en tant que non-allocataire.



Sur le **caf.fr**

Aides et démarches

Mes démarches

Logement

À RENSEIGNER

- > Email
- > Numéro de sécurité sociale
- > RIB
- > Coordonnées bailleur
- > Informations du logement figurant sur le contrat de location

LE LOGEMENT

Durée estimée : 5 minutes

Le montant de l'aide au logement indiqué par ce simulateur est une estimation. Seule la demande d'aide au logement vous permettra de connaître le montant exact.

Cette simulation est valable uniquement pour les personnes :

- de nationalité française ou étrangère en possession d'un titre de séjour ;
- locataires et sans lien de parenté avec le propriétaire (parents, grands-parents, enfants et petits-enfants) ;
- dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière ;
- titulaires d'un bail (sauf pour les personnes mineures pour qui le bail peut être au nom des parents).

Cette simulation ne tient pas compte :

- de certains abattements dont vous pouvez bénéficier (ex: abattement appliqué à vos revenus l'année suivant votre départ en retraite) ;
- de certaines charges (pensions alimentaires versées, frais réels) ;
- de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS).

Si vous êtes concerné, le montant de votre aide au logement pourrait être différent du résultat proposé par cette simulation.

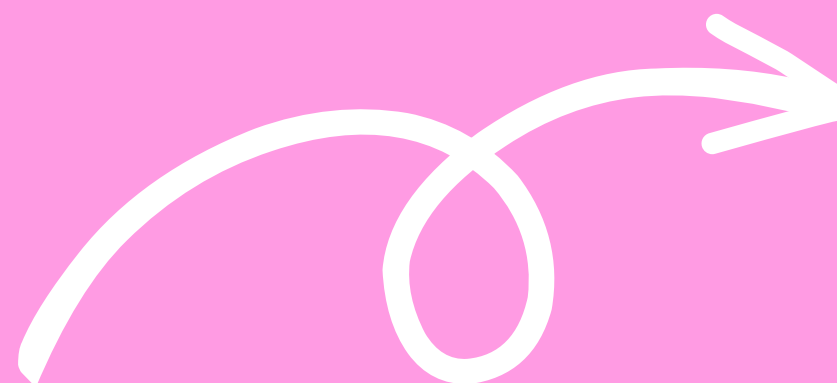
Attention : vous devez indiquer dans ce simulateur vos ressources nettes imposables, c'est-à-dire vos ressources diminuées des exonérations fiscales auxquelles vous avez droit (par exemple si vous êtes assistant maternel, assistant familial, journaliste, apprenti ou stagiaire).

Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir. Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.
Les informations saisies ne sont pas conservées.

Quitter Commencer

16/18 ans : affiliation à la Cnam

A partir de 18 ans ou à partir de 16 ans pour les apprentis



Mise à jour de la carte vitale

Prévenir la CPAM → **Compte ameli.fr** → **"Mise à jour de la carte vitale"**

QUAND



Dès qu'il y a un changement de vie ou sinon une fois par an sur une borne en pharmacie par exemple.

POURQUOI



Être automatiquement et correctement remboursé sans avoir besoin d'envoyer une feuille de soins papier.

En cas de perte ou de vol de la carte Vitale

Déclarer la perte ou le vol de la carte vitale



Compte ameli.fr



"Mes démarches"



"Commander une nouvelle carte vitale"



Médecin traitant

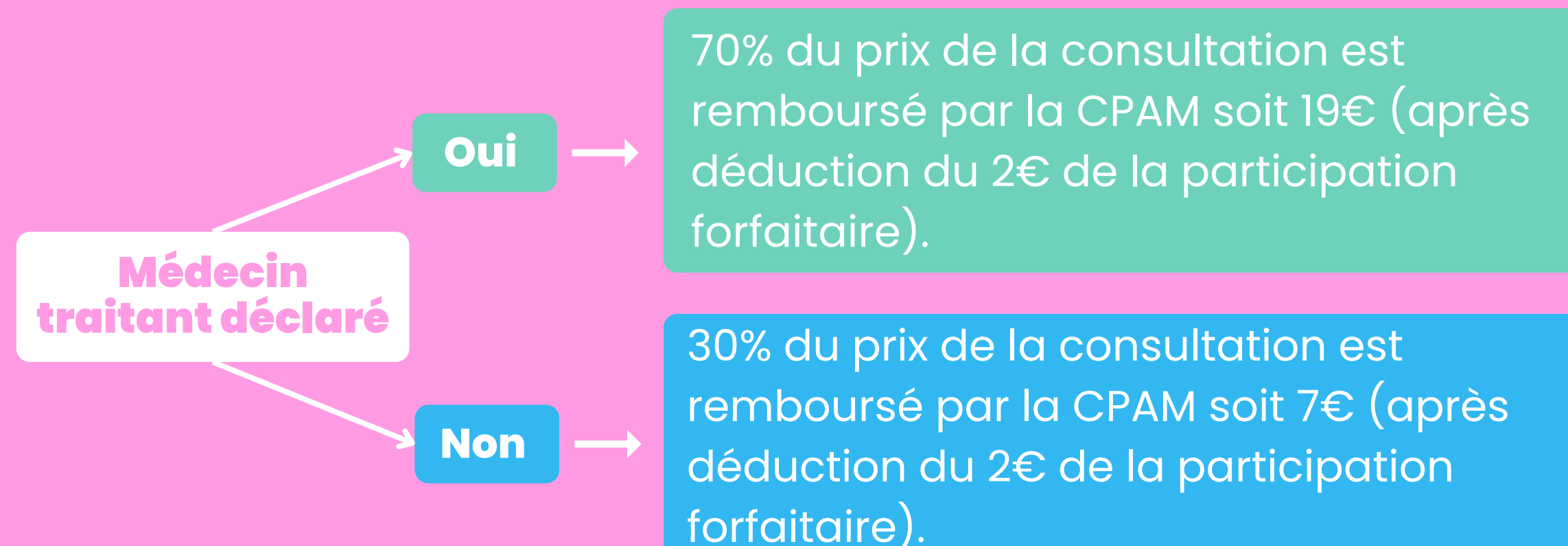
Pourquoi choisir un médecin traitant ?

- Meilleure prise en charge de ma santé
- Remboursement optimal

Comment ?

- Sur présentation de la carte vitale

Exemple de la consultation à 30€



Si on ne parvient pas à trouver un médecin traitant après plusieurs recherches infructueuses, vous pouvez solliciter votre CPAM

Droits 2026

A. Le droit du jeune :

- Mois suivant l'entrée dans les lieux
- Le premier paiement intervient 2 mois après la demande

Le jeune devient allocataire et perçoit de l'aide au logement :

- > Il ne compte plus à la charge de ses parents pour les prestations CAF
- > Il peut rester rattaché fiscalement à ses parents

B. Quels changements pour les parents ?

Famille de 2 enfants âgés de 16 et 18 ans, Mr et Mme au chômage non indemnisé

Droits actuels : 1695,07 €

RSA : 1006,79 €

Aide au logement : 460 €

Allocation familiale : 228,28 €

Droits si l'aîné devient allocataire : 1353,86€

RSA: 956,86 €

Aide au logement : 397 €

Suppression des AF

- 331,34 €

Famille de 2 enfants âgés de 16 et 18 ans, Ressources annuelles du foyer 35 000€,

Mr salarié 1 100€, Mme salariée 1 500€/mois

Droits actuels : 228,28 €

Allocations familiales (AF) : 228,28 €

Droits si l'aîné devient allocataire : 0€

Suppression des AF

- 228,28€

*selon les barèmes au 1er avril 2026

Famille de 3 enfants âgés de 9,15 et 18 ans, ressources annuelles N-2 du foyer 35 000€

Famille de 3 enfants âgés de 9,15 et 18 ans, ressources annuelles N-2 du foyer 35 000€

Droits actuels : 575,71 €

Allocations familiales : 455,71 €

Droits si l'aîné devient allocataire : 152,25€

Allocations familiales : 152,25 €

Suppression des allocations familiales :

- 423.46 €

Famille monoparentale 1 enfant, Ressources annuelles du foyer 15 000€, l'allocataire perçoit 1000€ de salaire

Droits actuels : 784,98 €

Prime d'activité : 365,20 €

Aide au logement : 219,00€

Droits si l'aîné devient allocataire : 308,58 €

Prime d'activité : 308,58€

Suppression de l'Asf et de l'Al

- 476,40 €

AL = 0 €



Si le jeune a effectué sa demande d'aide au logement et que les parents perdent trop de droits : possibilité que le jeune fasse une demande d'annulation de sa demande, pour être remis sur le dossier de ses parents

Mon enfant étudie dans un autre département

- *S'il ne demande pas d'aide au logement et reste à charge sur votre dossier : pas de démarches à effectuer (attention à bien déclarer les changements de situation : exemple mon enfant devient étudiant salarié)*
- *Si le jeune fait sa demande d'aide au logement, en tant que non-allocataire : elle sera automatiquement transmise à la Caf du département concerné*

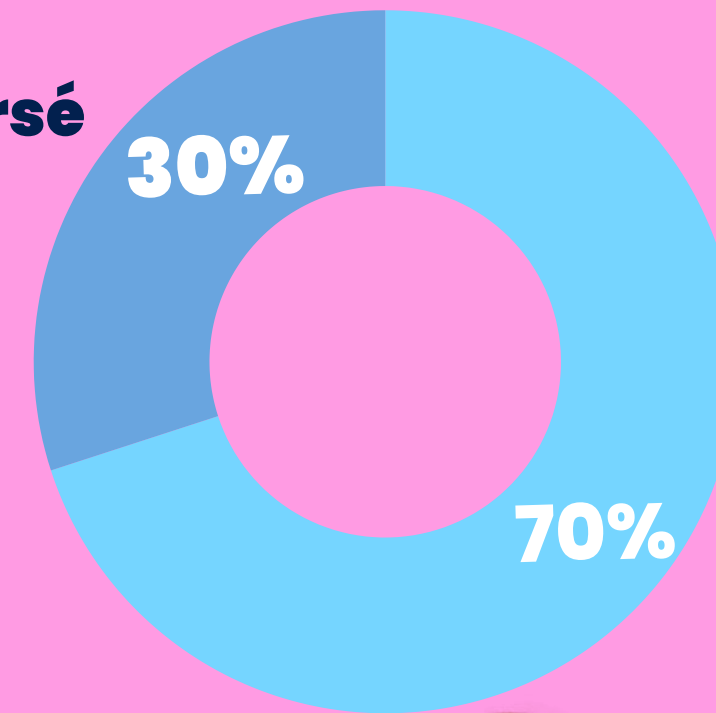
La mutuelle

Ameli.fr

Mes informations

Visualiser l'organisme complémentaire connu par la CPAM pour l'assuré et ses bénéficiaires

Non remboursé



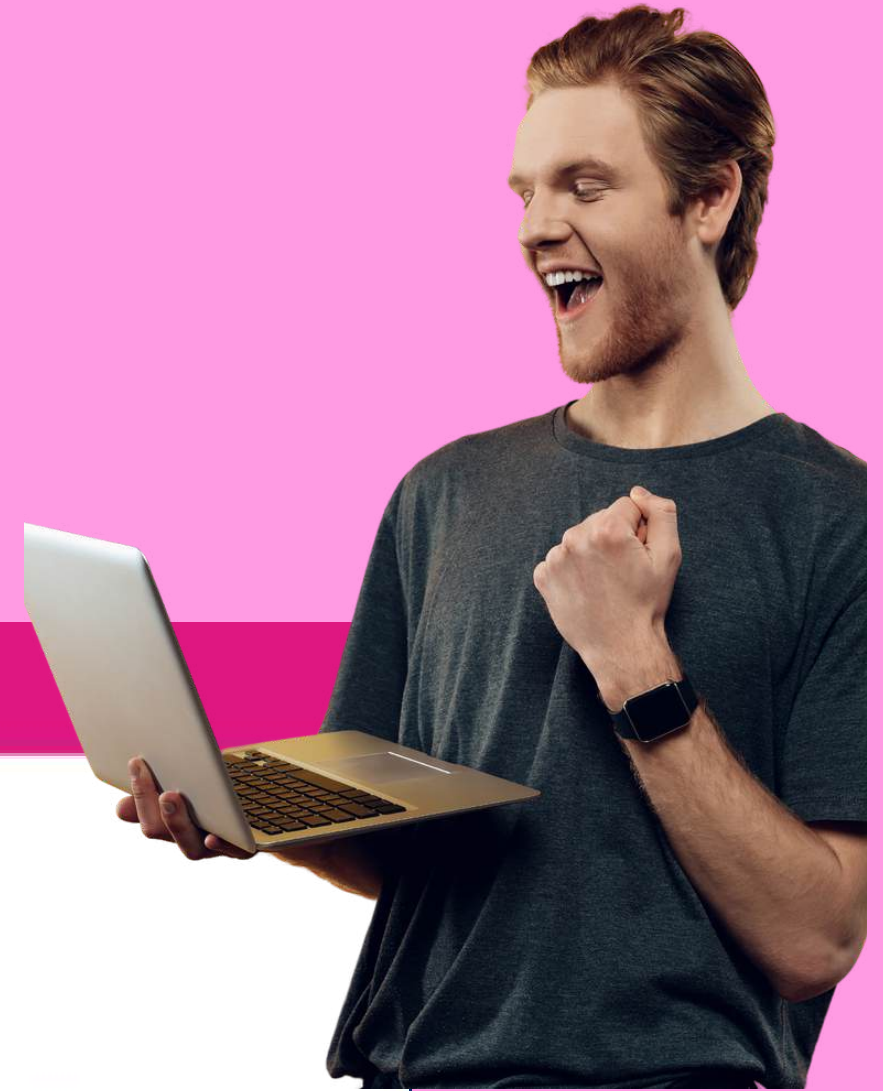
**Prise en charge par
la Cnam**



La complémentaire santé solidaire C2S

C'est quoi ?

Il s'agit d'une **aide pour payer les dépenses de santé et bénéficier d'autres avantages** quand il y a peu de ressources dans le foyer.



QUELLES DÉPENSES DE SANTÉ SONT PRISES EN CHARGE ?

Avec la **Complémentaire Santé Solidaire**, l'assuré ne paie pas :



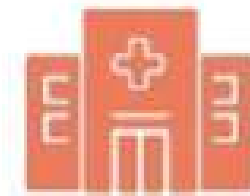
Le médecin
généraliste ou
spécialiste



Les soins dentaires



Les auxiliaires médicaux : infirmiers,
kinésithérapeutes, orthophonistes,
orthoptistes....



L'Hôpital

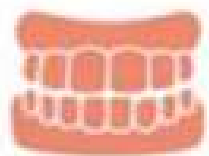


Le laboratoire

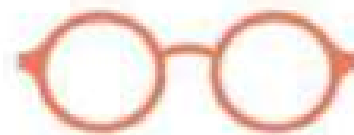


Les médicaments

Dans la plupart des cas, l'assuré ne paie pas :



Les prothèses dentaires



Les lunettes



Les prothèses auditives



Les dispositifs médicaux



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Lot-et-Garonne

La complémentaire santé solidaire C2S

Quels avantages ?



pas de participations forfaitaires et pas de franchises médicales

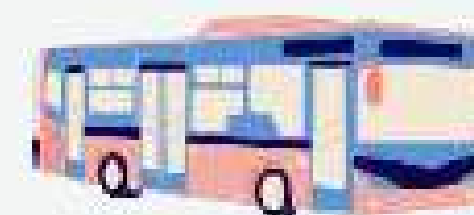


tiers payant intégral (pas d'avance de frais)



pas de dépassements d'honoraires chez le médecin

*même si je consulte un médecin qui en pratique habituellement**



tarifs réduits sur les transports

La complémentaire santé solidaire C2S



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Lot-et-Garonne

Qui peut en bénéficier ?

Le droit dépend de **la situation du demandeur et de ses ressources** (les bourses attribuées sur critères de ressources sont à exclure du calcul).



ne pas vivre chez ses
parents



être indépendant fiscalement
ou s'engager à faire une
déclaration distincte



ne pas percevoir d'aide
financière ou une pension
fiscalement déductible

Peuvent être éligibles :

**Les boursiers (échelon 6-7)
bénéficiant de l'APL**

**Les boursiers en situation
de rupture familiale ou isolé**

**Les étudiants
internationaux précaires**

Une demande individuelle est possible pour les personnes de 18 à 25 ans, vivant sous le même toit que leurs parents, s'ils sont eux-mêmes parents ou s'ils vont le devenir

Quelles aides



Si je deviens allocataire

L'aide au logement

La prime d'activité

Si je reste sur le dossier de mes parents

Pas d'aide au logement

Mes parents conservent leurs prestations tant que je ne perçois pas plus de 1 144,21 € de salaire

Les droits à la Prime d'activité et l'aide au logement de mes parents sont recalculés en prenant en compte mes salaires



Mise à jour des coordonnées

Il est important de mettre à jour ses informations personnelles afin de bénéficier d'un suivi optimal de ses démarches de santé.

Numéro de téléphone

Adresse postale

Adresse mail

Relevé d'identité bancaire



Un déménagement ?

Compte ameli.fr



"Mes démarches"



"Changement d'adresse postale"



Accusé de réception envoyé



Notification envoyée sur le compte

Il est conseillé de formuler également une demande écrite dans « Espace d'échanges / Droits, démarches et médiation ».

Mise à jour des coordonnées

Caf

Il est important de mettre à jour vos informations personnelles pour le bon calcul de vos droits et pour éviter les indus.

Situation familiale

Situation professionnelle

Adresse postale

Numéro de téléphone

Adresse mail

Relevé d'identité bancaire



Un déménagement ?

Compte caf.fr



"Modifier mon profil"



"Changement d'adresse postale"



Accusé de
réception envoyé
par mail

100% Santé



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Lot-et-Garonne

Pour qui ?

Accès à des soins et équipements pris en charge à 100 % après remboursement par l'Assurance Maladie et les mutuelles.



Tout étudiant bénéficiant d'un contrat "responsable" octroyé par sa mutuelle peut bénéficier de l'offre 100% santé (contrat avec des planchers et des plafonds de prise en charge).

Exemple sur les lunettes : les opticiens proposent une offre 100 % Santé comprenant des montures et des verres de qualité en proposant au minimum 17 modèles différents de montures intégralement remboursés si le patient bénéficie d'un contrat "responsable".

Bilan de santé

Prise en charge à 100 % par l'Assurance
Maladie



 Ces47@assurance-maladie.fr

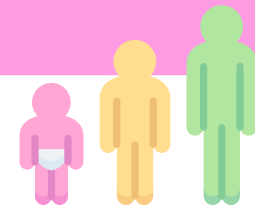
 1085 AV Georges Guignard, 47550 Boé

 05 53 77 02 52



M'T dents tous les ans

Quand ?



Dès 3 ans jusqu'à 24 ans

Comment ?



En envoyant un courrier ou via le compte ameli

Présenter au dentiste la carte vitale et le courrier d'invitation M'T dents.

En cas de perte du formulaire :

Téléchargez le depuis le compte améli, rubrique "mon espace prévention" pour l'imprimer.

Mon soutien psy



Mon soutien psy

EN BREF

Toute personne en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peut bénéficier de **séances remboursées** chez un psychologue partenaire ;

—
un dispositif **pour toute la population** à partir de 3 ans ;

—
jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique **remboursées** par année civile.



Pour prendre rendez-vous avec un psychologue partenaire, vous pouvez consulter l'annuaire en ligne sur monsoutienpsy.ameli.fr

ameli.fr

Mon soutien psy Ne restez pas seul avec votre mal-être

Mon soutien psy, ce sont des séances d'accompagnement avec un psychologue, remboursées par l'Assurance Maladie.



ameli.fr

Souffrance psychique d'intensité légère à modérée

→ **jusqu'à 12 séances remboursées***

A partir de 3 ans via monsoutienpsy.ameli.fr ou sur santepsy.etudiant.gouv.fr pour les étudiants

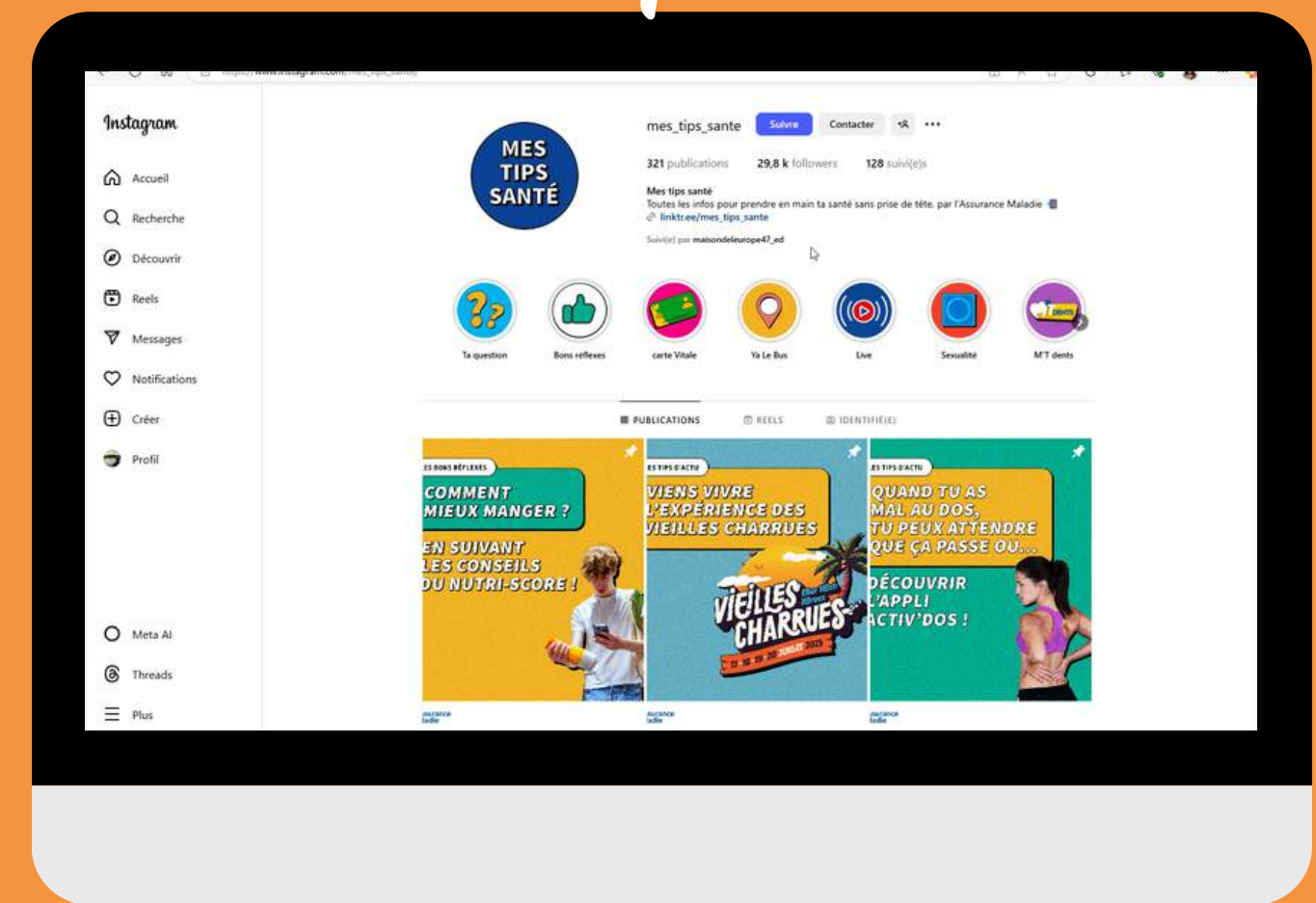
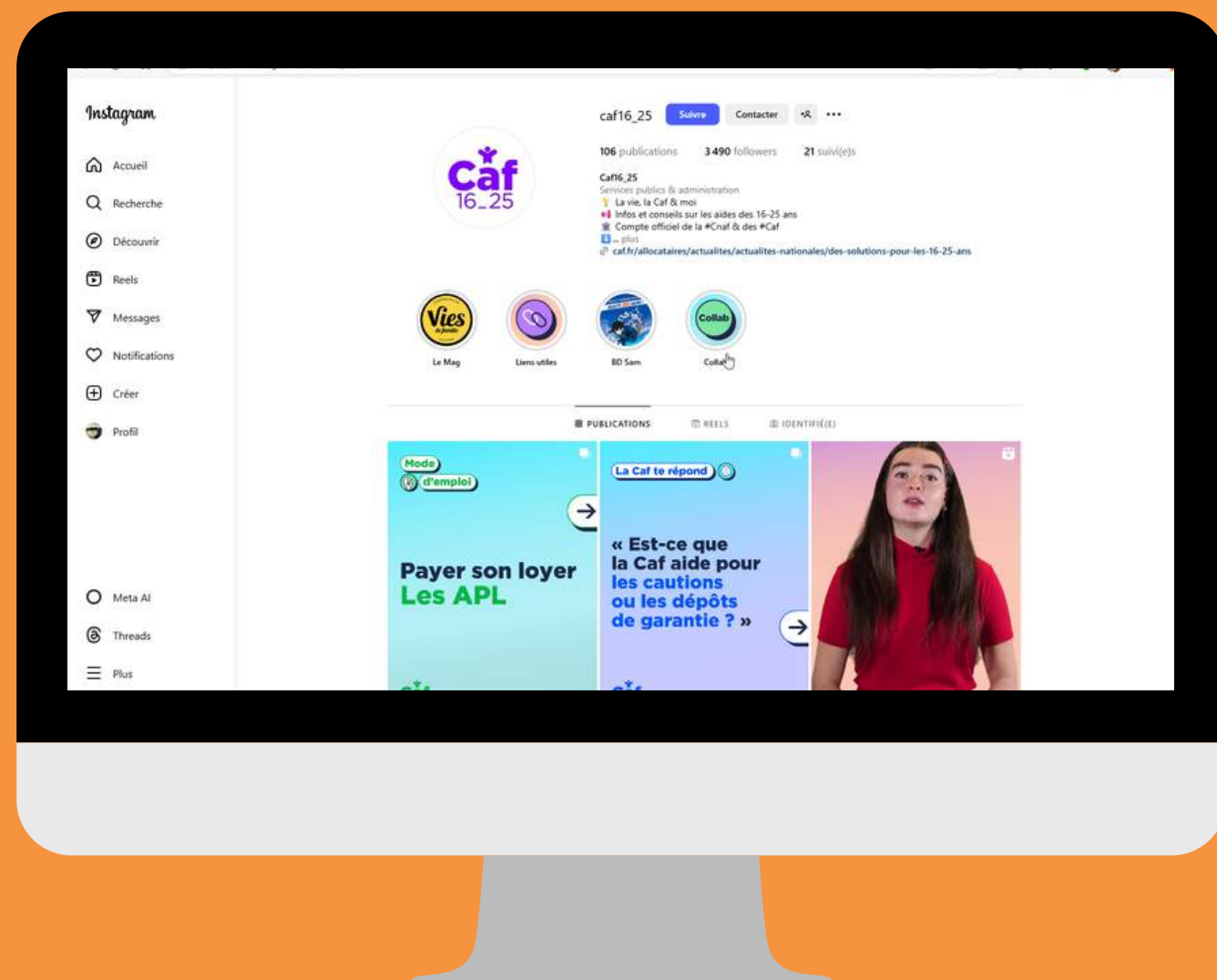
***chez les psychologues partenaire**



Nos réseaux sociaux

@Caf16_25

@mes_tips_sante



Suivez nos tips santé sur instagram

Les services en ligne



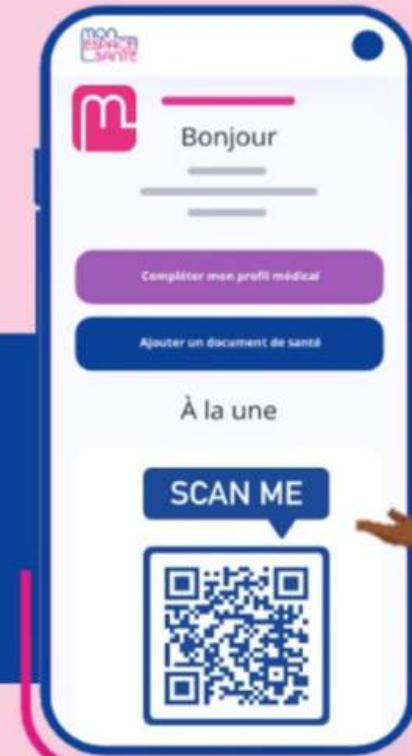
Partez à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.



mon
ESPACE
SANTÉ
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Avez-vous activé Mon Espace Santé ?

Le nouveau carnet de santé numérique
Stockez, consultez et partagez vos documents de santé
avec vos professionnels



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Lot-et-Garonne



Pour nous contacter



TU AS UNE QUESTION ?

Oui!

CONTACTE-NOUS :



Espace « Mon Compte »
sur www.caf.fr



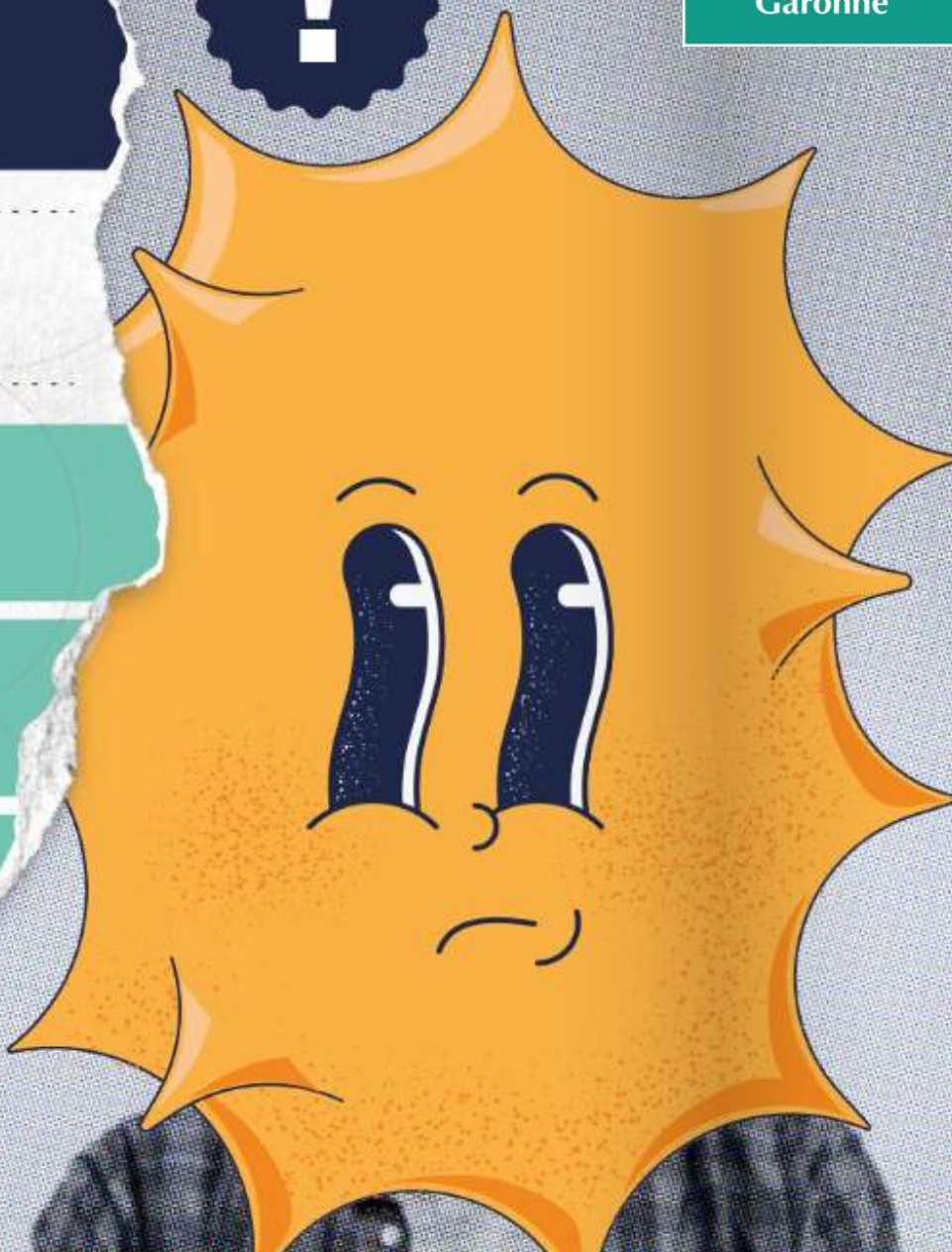
Appli mobile
« Caf - Mon Compte »



Accueil sur rendez-vous
en Caf ou par téléphone



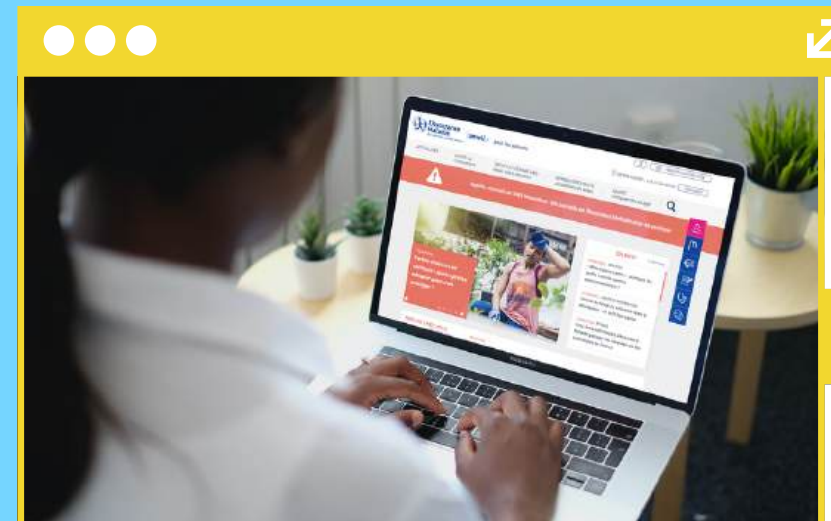
Téléphone au 3230



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Lot-et-Garonne

ameli.fr



VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

3422

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Consultez
la rubrique Aide



Perdu ?



#FIERSDEPROTEGER



E-LEARNING SANTÉ JEUNES

Pour démarrer du bon pied avec ta santé !

Parcours 1 : *La Sécurité sociale, ma santé et moi !*
Parcours 2 : *Je suis assuré et j'agis pour ma santé*

FLASHER POUR
COMMENCER



OBJECTIF ZÉRO GALÈRE

Perdu dans tes démarches ?

À travers l'histoire de Sam, la BD « Objectif zéro galère » te présente des situations de la vie quotidienne et t'aide à découvrir des aides et des prestations auxquelles tu n'aurais peut-être pas pensé.



Lire la BD



Les bons réflexes

Caf



- › Faire une simulation de mes droits à l'aide au logement / sur les droits de mes parents sans moi.
- › Consulter les délais de traitement de mon dossier sur le site caf.fr.
- › Signaler tout changement de situation (familiale, professionnelle, coordonnées, ...) le plus rapidement.
- › Faire mes demandes de prestations en ligne.

Cpam

- › Mettre à jour ma carte vitale une fois par an minimum (dans une pharmacie, dans ma CPAM, ...).
- › Ouvrir mon compte ameli.fr ou sur l'appli ameli pour faciliter mes démarches santé.
- › Enregistrer mon RIB dans mon compte pour mes remboursements de frais de santé.
- › Optimiser mes remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire (celle de mes parents ou une autre), ou demander la Complémentarité santé solidaire si les ressources sont modestes.
- › Déclarer mon médecin traitant pour un meilleur suivi et remboursement.

Contact utiles



Missions locales

 **Agen : 05 53 47 23 32**

 **Marmande : 05 53 64 47 88**

 **Villeneuve sur Lot : 05 53 40 06 02**

Epicerie solidaire

 **Agen / Solidrive: 09 81 48 40 48**

Planning familial

 **Agen : 05 53 66 27 04**

Point Jeunes

 **Agen : 05 53 67 69 78**

Associations

 **Secours populaire: 05 53 47 41 54**

 **La croix rouge : 05 53 66 12 94**

Des solutions de soutien psychologique

 **Fil Santé Jeunes : 04 76 03 43 36**

 **Nightline : 01 88 32 12 32**

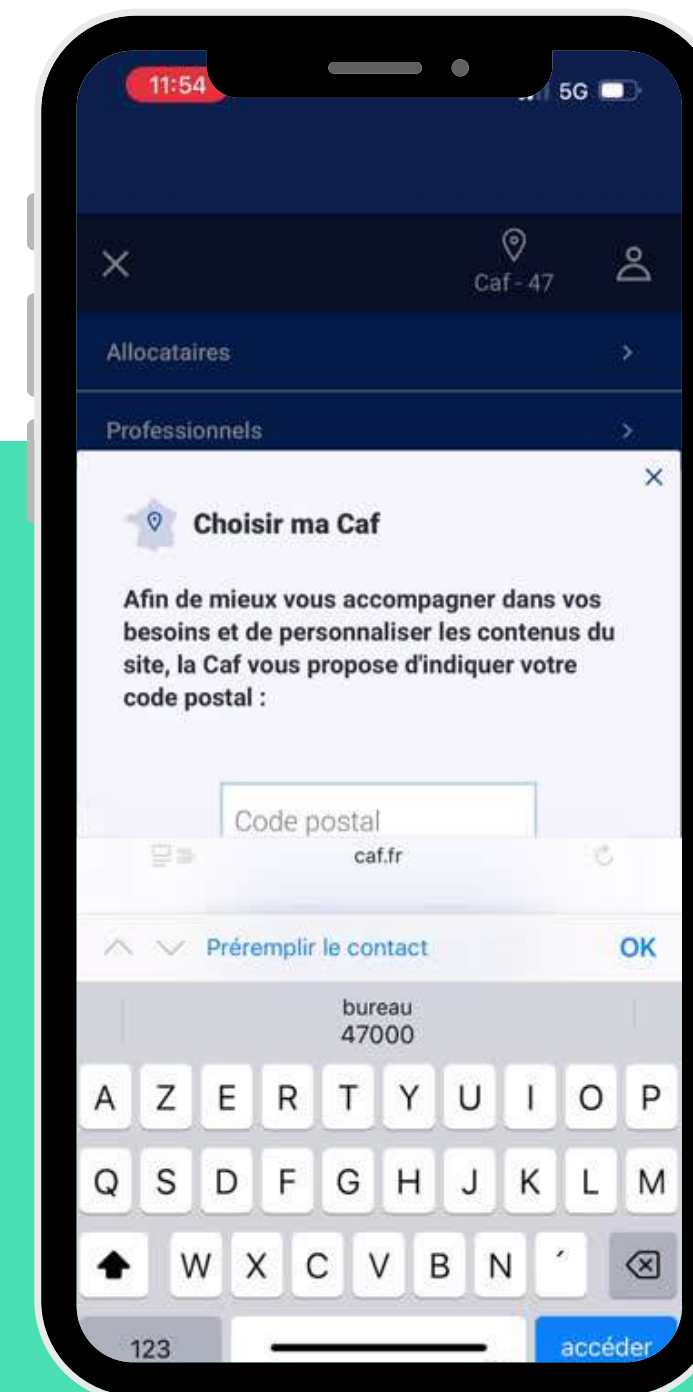
Harcèlement scolaire

 **Harcèlement : 3020**

 **Cyber harcèlement : 3018**

Où trouver le support ?

Retrouvez le support du webinar sur
[caf.fr>macaf>viepersonnelle>jesuisjeune](https://caf.fr/macaf/viepersonnelle/jesuisjeune)





**Merci pour
votre attention**